Envoyé en préfecture le 21/08/2026
Reçu en préfecture le 21/08/2026
Publié le 21/08/2026
ID : 064-286400031-20260821-DEJIC77_210826-AR

ARRÊTÉ D'ANNULATION N° DEJIC77_210826

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L. 452-35,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion,

Considérant les déclarations de création et de vacance d'emplois de catégories A, B et C, communiquées au Centre de Gestion par les collectivités territoriales et établissements publics de son ressort qui lui sont, ou non, affiliés, conformément aux articles L. 313-4 et L. 452-36 du code général de la fonction publique,

ARRÊTE

Article 1 :

Les annulations de déclarations de créations et de vacances d'emploi de catégorie A, B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexe qui comporte 1 déclarations

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté est adressée au représentant de l'état en préfecture.

Ce document fait l'objet d'une diffusion publique sur le site https://www.emploi-territorial.fr, rubrique « Publicité des arrêtés »

Fait à PAU le 21/08/2026

M Nicolas PATRIARCHE,

Président du Centre de Gestion 64

Le Centre de Gestion assure la publicité par affichage dans ses locaux pendant les horaires d'ouverture.

Envoyé en préfecture le 21/08/2026
Reçu en préfecture le 21/08/2026
Publié le 21/08/2026
ID : 064-286400031-20260821-DEJIC77_210826-AR

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Temps de travail	Collectivité	Date de transmission	N° du précédent arrêté
V064260722001216001	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	Animateur enfance - jeunesse (h/f)	Erreur matérielle (doublon)	35h00	COMMUNE D'USTARITZ	22/07/2026	DEJIC69_240726